Journées européennes du patrimoine 2018 – DRAC Nouvelle-Aquitaine

Inscription sous Open Agenda

<u>Notice N°1</u> Saisie de l'évènement

Pour participer aux **Journées Européennes du Patrimoine 2018** et figurer sur le site national du ministère de la Culture, cliquer sur l'adresse internet suivante :

https://journeesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr/

Vous pouvez lire intégralement cette notice ou glaner quelques conseils par-ci, par-là.

En déroulant la page qui apparaît, tout en bas au centre, vous trouverez la rubrique « Participer » . Cliquer sur « Toutes les informations ».

Puis, dans « Quelles sont les démarches ? » Choisir votre région : « Nouvelle-Aquitaine » (surtout ne pas se tromper sinon votre inscription ne sera jamais prise en compte).

 Si c'est votre première inscription, vous allez être redirigé vers une page pour vous inscrire, il suffit de suivre les indications. On va vous demander vos noms, prénoms, adresse mail et un mot de passe.

On vous demande de cliquer sur le lien de validation dans votre boite de réception. S'ouvre alors une page où vous remplissez les différents champs demandés. Pour un propriétaire privé, il suffit d'indiquer <u>« Propriétaire privé »</u> dans les champs <u>Organisation</u> et <u>Fonction</u>.

• Si vous avez déjà saisi sous Open Agenda on va vous demander de vous connecter avec votre adresse mail et votre mot de passe.

Important : le mot « événement » veut dire pour Open Agenda « animation ». Il est également inutile de noter dans votre inscription, que ce soit en titre ou dans le détail, que vous participez aux Journées du Patrimoine, puisque vous êtes dans un module d'inscription <u>entièrement consacré aux Journées du Patrimoine.</u>

Vous arriverez ensuite sur cette page. Je vous conseille de lire l'encadré avant de commencer la saisie.



Tous les onglets suivis de (*) sont des champs obligatoires.

Nom de l'événement (*) : Ne pas mettre les Journées du Patrimoine (voir plus haut « important ») Exemples corrects : "Conférence au château" / "Découverte de l'abbatiale" / Journée de fête à....

Type d'événement (*) : un seul choix possible. Si, par exemple, vous avez une visite guidée, un concert, une exposition (soit 3 animations),.. il vous faudra refaire cette manipulation 3 fois. Si vous choisissez tout de même de tout regrouper, il faudra choisir un type à cocher (cette coche sert uniquement pour les moteurs de recherche). Dans la barre bleu en haut, à droite "Actions" vous permettra de "Dupliquer" votre fiche pour ne pas avoir à tout reprendre dans le cas de plusieurs animations.

Thème 2018 : ne cocher que si vous êtes concernés.

Image : par expérience, le plus grand côté doit faire 700 pixels et la photo doit être en 72 DPI. L'image choisie doit être différente de celle chargée dans la page consacrée au lieu. Ne pas oublier de saisir la case « Crédits de l'image ».

Lieu (*) :

- Si vous avez déjà participé, il suffit souvent de taper votre code postal, ou le nom de la commune ou le nom <u>exact</u> du monument. Une liste déroulante apparaît, il vous faut alors retrouver le lieu vous concernant.

- Si vous n'avez jamais participé, vous allez être dirigé sur une nouvelle page consacrée au lieu (suivre les indications) ou voir la notice N°2.

Horaires (*) :

Exemple : 9h-12h/14h-18h.

La saisie se fait pour chacun des jours. L'exercice peut paraître périlleux la première fois, mais ... pas d'inquiétude. À tout moment, il est possible d'annuler en cliquant sur la croix de la plage horaire apparue.

Donc concernant l'exemple précédent (9h-12h/14h-18h) pour le vendredi :

- se positionner dans la colonne du vendredi et cliquer dans la case proche de 9h.

- Parfois cela vous indique 9h30 : il suffit de cliquer sur la croix pour annuler ou directement dans le bloc bleu et cela vous demande d'ajuster l'heure de début et l'heure de fin.
- Opération réussie, vous êtes bien sur 9h-10h ! Avec le signe = vous étirez la plage horaire vers le bas jusqu'à arriver à 12h. Puis vous recommencez de 14h à 18h.

Description (*) : elle est obligatoire. Attention seulement 200 caractères.

Piège que vous pouvez rencontrer : votre texte en français fait 198 caractères. Tout est donc parfait. Au moment de valider, apparaît cependant un message d'erreur. En fait, il se peut que la traduction dans les autres langues dépasse le nombre de caractères autorisé. Vérifiez... et si c'est le cas, réduire votre texte.

Description longue : Vous permet d'en dire plus mais merci de ne pas répéter la description courte.

Condition de participation (*) : pas de difficulté, suivre les indications.

Détail des conditions de participation ; Indiquez les tarifs, les conditions de gratuité, le nombre limite de places disponibles, le matériel à prévoir, etc.

Outils d'inscription : suivre les indications données. Vous pouvez ne rien saisir.



Attendre (le délai peut être un peu long suivant le nombre de personnes connecté).

Vous êtes dirigé vers la page suivante :

Votre événement est bien enregistré.
Il est en modération.
Créer un autre événement
Voir mon evenement

Créer un autre évènement

vous permet de recommencer pour saisir une autre animation si besoin. N'oubliez pas l'onglet "Actions" puis "Dupliquer".

Voir mon évènement

C'est essentiel !!! Cet onglet est placé en seconde place mais je vous conseille, si vous avez plusieurs animations à saisir, de vérifier tout de suite votre saisie.

Je suis désolée de vous annoncer que, ce que vous voyez apparaître (j'imagine que vous êtes satisfait(e)) ne sera pas ce qui apparaîtra sur le site au moment de la mise en ligne. Comme vous, j'aurai le plaisir de découvrir le résultat le jour J.

- Vérifier les fautes d'orthographe,
- Éviter de mettre des mots entiers en majuscule (contrairement à ce que l'on peut penser, c'est moins lisible surtout que beaucoup ne savent pas mettre les accents ...).
- Corriger les éventuels « double espace »,
- Éviter le style télégraphique et faire des phrases complètes,
- Attention à la ponctuation. Une virgule mal placée peut changer le sens de la phrase.

Bien vérifier, sur la carte à droite de l'écran, l'exactitude de la géolocalisation. Vous pouvez, si besoin, déplacer l'épingle rouge pour la mettre au bon endroit. Vérifiez qu'il ne s'agit pas d'un problème dans la saisie de l'adresse.

Si vous devez apporter des modifications, vous avez la possibilité en cliquant sur « Modifier »

Vous recevrez un mail de confirmation (ne pas répondre) de <u>no-reply@openagenda.com</u> Votre saisie est terminée et vous semble correcte et vous croyez donc être inscrit ...

Il n'en est rien ! Nous vérifierons alors votre saisie et la passerons de l'onglet « à vérifier » en « à publier ». Soyez patient, cela peut prendre du temps ...

Une fois validé, vous recevrez un nouveau mail de no-reply@openagenda.com vous indiguant que votre événement a été publié par la coordination des Journées européennes du patrimoine et vous rappellera de faire votre commande de supports de communication (affiche).

Merci pour votre inscription sur Open Agenda et pour votre participation à la 35e édition des Journées européennes du patrimoine en Nouvelle-Aquitaine

Contact : jep.nouvelle-aquitaine@culture.gouv.fr

Inscription sous Open Agenda – Notice N°2 Création du lieu (si jamais saisi)

Saisissez le nom du lieu de l'événement : l'exemple n'est pas clair. Il vous faut ici inscrire le nom de votre monument. Exemple : Tour des 3 Rois ou Château de la Roche-Pic

Adresse : suivre les indications données et bien vérifier la géolocalisation. Vous pouvez agir sur celle-ci et déplacer l'épingle rouge.

Image : celle-ci doit être différente de celle chargée dans la page consacrée à l'évènement (ou animation). Ne pas oublier de saisir la case Crédits de l'image.

Description : description de votre site ou lieu. Merci de faire des phrases complètes. Exemple :

Cette abbaye bénédictine présente plusieurs bâtiments originels, tel que le cloître ou la chapelle. Les visiteurs pourront admirer des bas-reliefs exceptionnellement préservés et représentant la construction du monument.

Et non : Cloître/Chapelle/Bas-relief

Conditions d'accès : si réel besoin.

Numéro de téléphone (un espace entre chaque nombre, pas de point) / Site web (bien commencer par http://) / Liens additionnels : pas de difficulté.

Label / Spécificité / Types de lieu : pas de difficulté.

Remarque : de nombreuses personnes cochent la case « Monument historique » à tort. En effet, le site ne peut être considéré monuments historiques que s'il fait l'objet d'une inscription sur la liste des Monuments Historiques.



Au même titre que l'évènement, votre création de Lieu sera vérifiée par nos soins. La non vérification du lieu n'entraîne pas la non parution de votre animation si celle-ci a été validée.

Merci pour votre inscription sur Open Agenda et pour votre participation à la 35e édition des Journées européennes du patrimoine en Nouvelle-Aquitaine

Contact : jep.nouvelle-aquitaine@culture.gouv.fr